

# Le comité missionnaire et son rôle

par François-Jean Martin

## Un peu d'histoire

Nous sommes nous-mêmes partis en 1977 au Tchad, en dehors du comité de l'ASMAF qui soutenait le travail missionnaire de nos Eglises dans ce pays. Il a paru évident à nos anciens de contacter directement l'Eglise Evangélique à N'djamena. Et c'est ainsi que, pour une question d'appellation, nous avons servi dans une autre dénomination, proche partenaire des assemblées au Tchad qui elles s'appelaient les Assemblées Chrétiennes ! Ceci souligne un aspect évident : à savoir que nos Eglises en France, malgré toute leur bonne volonté, n'avaient pas les moyens de connaître la réalité du pays et surtout celle des Eglises qui nous accueillaient.

Il aurait mieux valu s'en remettre à des frères et des sœurs reconnus, ayant une expérience des relations entre Eglises et pour certains d'entre eux de la mission, en particulier dans le pays concerné.

Il faut aussi des personnes compétentes en théologie et en missiologie. Car le vécu des Assemblées dans d'autres pays, n'est pas le nôtre. Il est marqué par leur histoire, leur culture et celle des premiers missionnaires qui leur ont apporté l'Evangile. En outre, en Afrique, l'histoire est profondément marquée par l'épisode du colonialisme qu'on ne peut balayer par un verset ou une prière.

## Le comité missionnaire

Ses membres doivent répondre aux conditions précitées, mais aussi à une représentativité des Eglises qui soutiennent la mission et qui envoient les missionnaires. Il faut aussi un bureau qui puisse se réunir facilement même si les possibilités actuelles du courrier électronique facilitent la communication.

Cette dernière est aussi très importante avec les Eglises qui envoient et les Eglises qui reçoivent, cela prend l'aspect de visites, de réunions missionnaires, de tournées, de courriers, de lettres de nouvelles et de circulaires.

## Le rôle du comité missionnaire

Il est très important quoique méconnu. Pour des frères et des sœurs en France qui ne peuvent s'expatrier, cela pourrait être une manière d'envisager un service missionnaire dans leur église, dans leur région ou au niveau national dans le comité.

L'aspect administratif n'est pas le seul rôle du comité, bien qu'il soit important. La connaissance des lois et des administrations réciproques avec leurs difficultés est indispensable pour envisager un envoi. Le comité participe aussi à la recherche d'aide auprès d'organismes officiels (Defap, ...)

Le rôle spirituel d'accompagnement du comité, est primordial auprès :

### ⇒ de l'Eglise qui envoie :

Il s'exerce auprès du pasteur et des anciens de l'Eglise qui discernent un appel missionnaire. Le comité les accompagne, dans la démarche de discernement et de reconnaissance. Une bonne prise de conscience du grand nombre d'aspects qui entoure un tel envoi, est souvent une surprise pour l'Eglise du candidat. Une bonne volonté et un vécu d'église sérieux sont nécessaires mais non suffisants. Les pays qui reçoivent sont dans des situations qui demandent une solidité physique et psychologique réelles ainsi qu'une formation théologique systématique. En outre avoir un métier séculier et une expérience de ce dernier, sont souvent une nécessité et un atout. Les questions sentimentales doivent aussi avoir été envisagées très sérieusement. Aussi des membres du comité vont s'enquérir par écrit et par contact personnel de tous ces aspects auprès

du candidat, de son conjoint, des responsables de l'Eglise et de ceux qui ont recommandé ce ministère.

⇒ **des Eglises qui reçoivent :**

L'accompagnement s'exerce aussi auprès des Eglises qui reçoivent le candidat. Nous collaborons avec elles depuis de nombreuses années dans le cadre d'un partenariat très respectueux. Aussi nous leur transmettons le dossier et ce sont elles qui décident de l'accueil du candidat et de la localisation de l'exercice de son ministère. Elles peuvent aussi demander qu'on rapatrie un missionnaire. Ceci nous conduit à l'aspect discipline qui est du rôle du comité.

⇒ **du missionnaire :**

L'accompagnement est aussi celui du missionnaire. Les aspects pastoraux sont du recours des anciens de l'Eglise qui envoie et de l'Eglise qui reçoit, mais la réalité de la première peut évoluer (mutation, maladie, décès du pasteur ou de l'ancien concerné), ce qui peut conduire le comité à désigner avec l'accord du missionnaire, un des membres pour cette fonction.

Les aspects liés au service missionnaire relèvent du comité qui agit en bouclier pour protéger le missionnaire. Ce dernier, sur le terrain, ne peut pas toujours refuser certaines demandes, ni prendre facilement certaines décisions. Le rappel du cahier de charges joue souvent ce rôle protecteur. C'est au comité de mission de le faire pour le missionnaire, vis-à-vis des Eglises qui envoient, qui reçoivent ou du missionnaire lui-même.

Ces différents aspects demandent bien entendu, prière, écoute de Dieu et des frères et sœurs et la foi en la grâce inépuisable de Dieu qui supplée à nos limites et nos défaillances.

F-J.M.